

Délibération n° : D202466,

REPUBLICHE FRANCAISE

Département
HAUTE-MARNE

Arrondissement de
CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'ARC EN BARROIS**

Séance du 18 Décembre 2024

Nombres de membres

Afférents au Conseil
municipal : 11
Présent : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit Décembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Date de la convocation

11/12/2024

Date d'affichage

11/12/2024

Présents : M. FREQUELIN Philippe, Maire, Mmes : GERVASONI Maryse, MARTIN Carole, MOLARD Julia, RENAUDIN Anne-Marie, MM : ANDREOTTI Daniel, HOFER Guillaume, RENAUDIN Alain, ROSSIGNOL Frédéric, THOUVENIN Matthieu, WAGNER Jean-Charles.

Madame Carole MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° : D202466

Objet de la délibération

Centre de vacances
Communal
Tarifs 2025

Le Maire propose une augmentation de 5% des tarifs extrascolaires pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité les mesures suivantes concernant les séjours de vacances organisés par le Centre de Loisirs Communal :

- 1 semaine en février
- 1 semaine à Pâques
- 4 semaines en juillet/août
- 1 semaine à la Toussaint

CAF et MSA	SEMAINE	JOURNÉE
Tranche 1 (Coefficient jusqu'à 600 €)	48.51 €	24.26 €
Tranche 2 (de 601 € à 1000 €)	54.02 €	27.01 €
Tranche 3 (de 1001 € à 1600 €)	59.54 €	29.77 €
Tranche 4 (+ de 1601 €)	63.41 €	31.70 €
AUTRES	87.73 €	43.86 €
MAJORIZATION HORS COMMUNES	6.62 €	3.31 €
SORTIE EXCEPTIONNELLE = Prix de journée + majoration de 20 €		

Dans le but d'aider les jeunes à accéder au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation), la Commune subventionnera un tiers du montant de la formation à la condition que le bénéficiaire s'engage à effectuer deux séjours d'été consécutifs au Centre de Vacances Communal. La subvention sera versée en deux fois à l'issue de chaque session de vacances d'été

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 1
Abstentions : 1

Carole MARTIN vote contre.

Julia MOLARD s'abstient.

Fait et délibéré en Mairie,
Les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme :

ARC EN BARROIS, le
20/12/2024

Philippe FREQUELIN
2024.12.23 16:35:05 +0100
Ref:7866642-11808093-1-D
Signature numérique
le Maire



PHILIPPE FREQUELIN

